ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 118581

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pratique du bizutage dans nombre d'écoles d'enseignement supérieur et de ses dérives. Une mission avait été confiée par votre prédécesseur au recteur d'académie de Poitiers à la suite de différents incidents survenus en début d'année universitaire afin d'apporter des propositions pour lutter contre les pratiques abusives et dégradantes. Le rapport du groupe de travail sur la mission "soirées étudiantes et week-ends d'intégration" a donc été rendu en février 2011. En ces temps de rentrée universitaire, il aimerait savoir quelles sont les suites qui ont été données à ce rapport.

Texte de la réponse

Après plusieurs événements dramatiques survenus au début de la dernière année universitaire, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé d'interdire les week-ends d'intégration en cas de doute ou d'informations insuffisantes sur l'encadrement et la surveillance. De plus, une mission a été confiée à Mme Martine Daoust, rectrice de l'académie de Poitiers, afin de mener une réflexion sur l'ensemble des actions pouvant être conduites pour protéger les étudiants de toutes les dérives qui surviennent au cours de ces rassemblements. À la suite de la remise du rapport sur les actions à mener pour protéger les étudiants, fin février 2011, plusieurs mesures destinées à rendre plus efficace le dispositif juridique actuel ont été élaborées : rendre nécessaire la déclaration préalable des soirées et week-ends d'intégration en préfecture, afin de mettre en place des dispositifs de contrôle ou d'interdiction lorsque cela s'avère nécessaire. Cette mesure a vocation à responsabiliser les organisateurs à tous les niveaux (organisations étudiantes et lieux festifs tels que les boîtes de nuit, clubs de vacances, salles privées, etc.) et à mieux accompagner les organisateurs de soirées en renforçant le dialogue entre la gouvernance des établissements et les associations étudiantes ; organiser des opérations de « testing » au cours des soirées : après la déclaration en préfecture, des « inspecteurs » vérifieront que la fête est sécurisée et responsable (interdiction des open bars, de la vente d'alcool au forfait, formation des serveurs, etc.). L'objectif est de parvenir rapidement à un label qualité des organisateurs de soirées qui s'engageraient sur une charte éthique régulièrement vérifiée ; renforcer le volet prévention par la publication d'un guide à destination des chefs d'établissement afin de les renseigner sur les actions de prévention qui peuvent être mises en place et sur les partenaires existants (sécurité routière, mutuelles, collectivités locales, mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, etc.) ; la création d'un numéro d'appel « bizutage » dans chaque rectorat auprès duquel familles et étudiants peuvent trouver conseil et écoute. Par ailleurs, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale par M. Yves Bur, député du Bas-Rhin, et au Sénat par M. Jean-Pierre Vial, sénateur de la Savoie, qui vise à rendre la déclaration préalable obligatoire, afin que les week-ends d'intégration et les soirées étudiantes soient des événements sûrs et responsables.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE118581

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118581
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10219
Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12339